

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : servicepresse@iledefrance.fr

web : www.iledefrance.fr

La Région Ile-de-France agit contre le bruit dans les lycées

Pour la première fois en France, une vaste campagne couplant les volets mesures et sensibilisation au bruit a été menée en milieu scolaire. L'étude pilotée par **Bruitparif** dans **20 lycées de la Région Ile-de-France** confirme que la majorité des lycéens peut être exposée à des niveaux sonores importants.

Le projet, financé par le Conseil régional, a été réalisé au cours du premier semestre 2009 par Bruitparif (observatoire du bruit en Ile-de-France créé en 2004 par la Région). Vingt établissements d'enseignements généraux et professionnels répartis dans les trois académies de Créteil, Paris et Versailles ont été choisis pour cette étude pilote.

Les principaux constats au terme de cette étude (résumé en pièce jointe)

- 60% des locaux étudiés présentent une qualité acoustique bonne ou moyenne
- lycéens et personnels sont fortement exposés au bruit au cours de leur journée : un élève sur deux et plus d'un adulte sur quatre sont soumis à des niveaux moyens supérieurs à 80 décibels
- les lycéens constituent une population à risque compte tenu de leurs pratiques : 54% des lycéens écoutent leur baladeur à des niveaux supérieurs à 85 décibels

L'étude a été présentée à la Commission lycées de la Région qui a salué la qualité du travail et souhaité sa reconduction.

Le Conseil régional d'Ile-de-France prend largement en compte depuis 10 ans l'objectif de qualité acoustique des établissements scolaires, compte tenu de son impact direct sur la qualité des apprentissages ainsi que sur la qualité de la vie en collectivité. Cette dimension est totalement intégrée dans la construction et la rénovation des lycées, dans le cadre du volet environnemental des opérations.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 25 avril 2003 sur la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, **145 opérations de rénovation de lycées respectant la nouvelle réglementation** ont été lancées par la Région, dont 25 concernent spécifiquement des services de restauration, plus d'une quinzaine des lieux de vie lycéens et 17 opérations de constructions neuves ou reconstruction.

En outre, des **travaux ponctuels** sont régulièrement réalisés pour améliorer l'acoustique des locaux. Le total de ces interventions ponctuelles s'est élevé à 390.000 € en 2009, pour 12 lycées concernés.

Sur les 20 établissements concernés par cette campagne, 14 vont faire l'objet de travaux de restructuration importants. Les résultats de l'étude de Bruitparif seront remis aux maîtres d'œuvre afin de pallier les dysfonctionnements constatés. Les interventions à mener dans les 6 lycées restants pourront être étudiées dans le cadre d'opérations plus ponctuelles de maintenance.

Contact presse : Emmanuel Georges-Picot 01.53.85.57.33